



ARRETE N° 1 0 5 3 7 / MLA/DPAM du 1 8 SEP. 2019

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 6 « Pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) les 12 et 13 août 2019.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM1951114AM

**Ampliations :**

PR:VP-SGG-REG 4  
MLA 1  
DPAM 2  
Int. S/c DPAM 2  
JOPF 1

**Lespol :**  
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu la décision n° 959/MLA/DPAM du 29 janvier 2019 portant ouverture des sessions d'examen des modules 2, 3, 4, 5, et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2019 ;
- Vu la décision n° 8575/MLA/DPAM du 29 juillet 2019 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (TAHITI) du 12 au 13 août 2019 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 9920/MLA/DPAM du 5 septembre 2019 portant désignation des membres de la commission d'examen du module ouvert lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du 12 au 13 août 2019 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2019/BCPC du 12 septembre 2019 de la commission d'examen pour la délivrance du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) réunie le jeudi 12 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) - session d'examen n° 01-2019/BCPC tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) les 12 et 13 août 2019.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié, susvisé, aux candidats suivants :



candidats inscrits : 14  
 candidats présents : 14  
 candidat absent : 0  
 candidats admis : 12  
 candidats ajournés : 2

NOM	Prénoms
COWAN	Ariipeu, Benjamin
DELENNE	Demce, Riitia
EPERANIA	Robert, Techutua
HIOE	Ludovic, Vatea
ITCHNER	Rénold, Materai
MAKIROTO-PIRITUA	Gustave, Gilbert
TAIARUI	Philippe
TEHAHE	Jimmy
TEIHO	Atonia
TEKORI	Zorovic, Nui
TOHLAKI	Xavier, Tetouapocnaiki
TUMARAE	Enoha, Taura

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **18 SEP. 2010**

Pour le Ministre  
 du logement  
 et de l'aménagement  
 du territoire,  
*en charge des transports interinsulaires  
 et par délégation,*  
 la Directrice  
*des affaires maritimes Polynésiennes*

Pour Ampliation,  
 Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
 et par Délégation



  
**T. FENUAITI**

Catherine ROCHETEAU

